**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE**

**DU MARDI 16 FEVRIER 2021**

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, mardi 16 février 2021à 20h00 (seize février deux mille vingt et un à vingt heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivant du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT.

*La convocation du conseil Municipal a été affichée en Mairie le 8 février 2021.*

*Mme PINTO Valérie est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.*

**ORDRE DU JOUR :**

 1 - BIDAOU

 2 - POINT EVACUATION DES EAUX QUARTIER MENAOUT

 3 - COMPTE ADMINISTRATIF

 4 - BUDGET 2021

 5 - CAMPAGNE DE VACCINATION

 6 - FRAIS DIVERS

 7 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

 8 - REGLEMENT DES TABLES ET BLANCS

 9 - DIVERS

**1 - BIDAOU**

Au mois de Novembre, la commune a demandé des devis concernant le broyage de parcelles (ALLIANCE et SUHUBIETTE).

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal a voté pour la Société ALLIANCE qui propose le meilleur devis pour un broyage à 70 euros l'hectare et un coût total 835 euros. Ces travaux seront à planifier durant l’été. Mr le Maire demande à Mr MORLIGHEM Xavier de ne pas prendre part au vote afin d'éviter toute prise d'intérêt.

**2 - POINT EVACUATION DES EAUX QUARTIER MENAOUT**

Après de nombreuses interventions de pompage, Mr le Maire a réuni les riverains et Mme DUREIGNE (propriétaire des terres de Menaout) à 2 reprises. Cependant cette dernière s 'est excusée et n 'était pas présente.

Une société spécialisée dans l'assainissement des sols agricoles a fait son diagnostic et a fait parvenir un devis de 6200 € euros (six mille deux cents euros). Le principal problème réside dans l’évacuation des eaux de nappe remontées d’une cuvette formée par les fortes précipitions et qui bloquent les assainissements individuels des habitations riveraines. Afin de réguler ces écoulements d'eaux, il faut assainir cette parcelle en positionnant des drains sur la parcelle et les connecter au réseau d’EP du lotissement du carrefour et ainsi résoudre 90 % des problèmes qui concernent les cinq à six maisons voisines.

Parallèlement la commune a travaillé avec la société LAFITTE TP pour étudier la faisabilité d’un réseau d’écoulement des eaux pluviales le long d’une partie de la route de Menaout pour canaliser ces EP et les renvoyer vers la canalisation existante du lotissement du carrefour.

Une solution a donc été trouvée lors de la dernière réunion entre riverains, pour la solution d’assainissement agricole pour une somme d'environ 6 000 euros (six mille euros).

La commune s 'est engagée à participer pour 50 % sur le devis de SOF GEO et l'autre moitié serait réglée par Mr DUTOUYA Éric, lui-même aidé par les riverains avec une participation de 200 euros (deux cents euros) chacun.

Parallèlement, la commune inscrira au budget un crédit pour ces travaux où seront inclus l’opération décrite ci-dessus et la création d’une partie de réseau le long de la route de Menaout. Pour ces derniers, l’obligation de les faire avant les travaux de renforcement du réseau électrique du quartier sera quelque peu problématique car le « timing » reste d’être serré.

Mr Bernard FERNANDEZ détaille les interventions

- du 12 décembre au 21 janvier : évacuation de l'eau dans les pins de Mr TAUZIN Didier

- du 24 janvier au 14 février : évacuation vers l'avaloir d'eau pluviale du lot du Carrefour.

Coût total des frais d'interventions : 2 979 euros.

Mr le Maire remercie Pascal MARTIN, Bernard FERNANDEZ, Didier TAUZIN ainsi que Véronique, Jean Michel, Carole et Johan et Jean-Marie FILIPOZZI pour leur aide sur place. Il se dit aussi soulagé d’avoir pu arriver à une solution intelligente .

Monsieur le MAIRE complète en annonçant que les frais de locations seront inclus dans un dossier de demande d’aide de l’état pour la réparation des dommages dû à un évènement climatique particulier.

**3 - COMPTE ADMNISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire quitte la séance et T. ROI présente le rapport du compte administratif 2020

* Résultat de fonctionnement : + 334 881 (trois cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros)
* Résultat d'investissement : - 7 808 (sept mille huit cent huit euros)

Ce qui fait un résultat global de + 327 073 (trois cent vingt-sept mille soixante-treize euros).

Le compte administratif est excédentaire car les subventions sont supérieures aux attentes pour les dépenses d’investissement et une facture pour l’électricité de l’ancienne salle de boxe n’est parvenue que ces derniers jours et sera donc réglée sur le budget 2021. Les locations de salles, loyers habitations et distributeur de pains ont aussi bien fonctionné malgré la crise sanitaire. Une recette exceptionnelle de vente de bois a été enregistrée pour 11 000€. 2021 verra au contraire de gros frais de plantations et de nettoyage.

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL valide à la majorité, le Compte Administratif 2020 et constate que le compte de résultat du Trésor est strictement identique au compte Administratif.

Mr le Maire ne prenant pas part au vote.

**4 - BUDGET 2021 :**

Le budget est en cours de préparation avec plusieurs pistes :

* **Travaux urgents :**

 Curage des fossés (chemin de Bignolles, grange Bidaou, Culassier, ruisseau du Pariben). Le devis de Mr SAUBUSSE Arnaud pour un montant de 8 080 euros (huit mille quatre-vingts euros) a été retenu. Mr le Maire précise que nous allons faire une demande auprès de la Préfecture afin d'obtenir un fond de solidarité pour la réparation du chemin de bignolles.

* **City STADE :** 2ème partie des travaux du City Stade : peinture résine, marquage au sol et fin des aménagements alentours.
* **Equipement :** Mr le Maire propose une enveloppe d'environ 12 000 euros (douze mille euros) pour de l'équipement divers. La commission des travaux doit discuter afin de gérer au mieux cette enveloppe. Là aussi , des projets tels que l’acquisition utilitaire, matériel de curage fossé, remorque…etc sont envisagés. L’échafaudage déjà commandé par anticipation en fera partie.
* **Voirie :**

1 - Chemin de Maurian (abattage du chêne), bitume .............................. 3 120 euros

2 - Terre plein central devant les anciennes écoles ................. de 6 321 à 8 197 euros

3 - Côte de Lescoulier ............................................................ de 8 626 à 18 667 euros

4 - Signalisation (route de Menaout, bourg, panneaux "Adour" etc...) : 1200 €

5 - Curage + Hydro curage ( entre 6 ou 7 passages de buses) : 800 €

Le Conseil Municipal valide les travaux du terre-plein central qui seront réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 8 197 euros et charge Monsieur le MAIRE des démarches afférentes.

* **Impôts :**

La commission des finances a reçu une simulation du produit des impôts (à base constante 2020) sur plusieurs taux. Après en avoir délibéré ,Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des impôts pour cette année.

* **Subventions aux Associations :**

Monsieur le MAIRE propose de reconduire les subventions 2020. Monsieur le Maire rappelle qu’en 2020, la subvention au comité des fêtes n’a pas été versée. La même question se posera en 2021, les fêtes étant sous la menace d’une annulation suite la prolongation de la crise sanitaire. Le comité doit cependant faire face à des frais fixes qu’il ne faudra pas négliger. P MARTIN et M DE PONTE prennent tour à tour la parole pour demander le versement d’une aide au foyer des jeunes. Monsieur le MAIRE rappelle que le budget du foyer provient en grande partie des dons des habitants de la commune. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICPAL décide l’octroi de 100 € pour cette association afin de marquer leur engagement dans l’organisation des fêtes et l’animation de la commune.

ACCA de Audon 500 euros Les Retraités de Audon 500 euros

Sports loisirs gymnastique 200 euros Protection Civile Tartas 100 euros

La Clique harmonie tarusate 155 euros Les mutilés du travail 50 euros

PST Tarusate 500 euros Sapeurs pompiers 200 euros

L'arbre à pain 100 euros Restos du coeurs 50 euros

Secours catholique 50 euros Jeunes de Audon 100 euros

Comité des fêtes 3 500 euros

* **Dépenses à prévoir :**

Le moteur des cloches de notre église ayant grillé, le remplacer coûterait environ 1 400 euros, l'Angélus ne peut donc plus être sonné. Mr le Maire demande de prévoir cette dépense.

**5 - VACCINATION COVID-19**

Concernant la campagne de vaccination, notre commune compte 17 personnes sur liste d'attente. Trois dates de transports nous sont proposées pour le mois de Mars, nous attendons confirmation des prochaines dates disponibles aux centres de vaccination de DAX, ce qui le principal problème. Monsieur le MAIRE regrette que, une nouvelle fois, les habitants du monde rural et notamment leurs ainés n’aient pas été traités de la même manière que dans les agglomérations urbaines.

**6 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mr le Maire demande que le plan communal de sauvegarde soit mis à jour. P TRIPAULT, Conseiller Municipal se propose pour composer une équipe d’élus et travailler sur le sujet.

**7 - REGLEMENT DES TABLES ET BANCS**

La commission Attribution vaisselle va établir un règlement pour le prêt de tables et de bancs, dorénavant un chèque caution sera exigé par le locataire et un registre sera tenu.

La procédure de réservation demeure inchangée, il faut contacter le secrétariat de Mairie.

**8 - TRAVAUX**

*Monsieur Bernard FERNANDEZ Adjoint Délégué aux travaux prend la parole concernant la commission travaux* :

- Concernant toutes les intempéries subies depuis mi-décembre jusqu'à mi-février, la location du tracteur et la génératrice sont gracieusement offerte par Mr Pascal MARTIN, adjoint de la commune.

- La salle de boxe est entièrement terminée depuis le 4 janvier, peintures, radiateurs, plinthes, joints encadrements fenêtres.

 Scellement de la boule décorative en ciment devant la salle des associations, ainsi que d'un panneau Stop (mis à hauteur règlementaire de 2 mètres).

- L 'élagage des arbres sur le bord des routes est toujours en cours suivant la météo.

- Deux pins francs sont à élaguer Route de Menaout.

- Tous les spots salle des associations ont été nettoyés, les poutres et ventilateurs de la salle des fêtes aussi. Tout cela a pu être réalisé avec l'échafaudage que la commune a acheté.

- La campagne de désherbage a commencé, l'année dernière, nous avons passé 11 bouteilles de gaz, coût total avec main d'œuvre 1 600 euros ! Reste à voir cette année de quelle façon nous allons procéder.

- Daguinos de St Jean de Lier a planté les peupliers sur les parcelles du Pont et à Hourquet-Le pennec .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.